



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 13 DECEMBRE 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D4 - Programme « Lire et faire lire » - Convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'UDAF de Charente-Maritime

**Date de convocation** : ..... 7 décembre 2018

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 5

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20181213-  
2018\_12\_D4-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 18 décembre 2018  
Affiché le 18 décembre 2018

## N° 4 - Programme « Lire et faire lire » - Convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'UDAF de Charente-Maritime

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre du programme « Lire et faire lire » porté par la ligue de l'enseignement et l'UDAF de Charente-Maritime, programme ayant pour mission de développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intermédiaire de bénévoles, la Ligue de l'enseignement et l'UDAF de Charente-Maritime souhaite s'associer à la Ville de Saint-Jean-d'Angély pour répondre aux objectifs communs suivants :

- développer le goût de la lecture chez les enfants,
- élargir le lectorat,
- faire que l'enfant devienne un citoyen libre et éclairé,
- réduire les inégalités sociales et culturelles.

Ce partenariat prévoit que la Ville, à travers la médiathèque municipale, puisse proposer ses collections pour les activités de Lire et faire lire, que les bénévoles de Lire et faire lire puissent suggérer des acquisitions d'ouvrages et puissent être associés à l'organisation d'évènements autour de la lecture. Les bénévoles s'engagent à informer les lecteurs sur le rôle et les activités de la médiathèque municipale.

Cette convention de partenariat conditionne la labellisation « ville qui aime lire et faire lire » décernée par l'association nationale « Lire et faire lire ».

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec la ligue de l'enseignement départementale et l'UDAF de Charente-Maritime ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20181213-  
2018\_12\_D4-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 18 décembre 2018  
Affiché le 18 décembre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.